Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212902621-20260701-20260612D3-DE

Délibération n° : **2026-06-12-D**

Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix

Commune de Saint Sauveur

Délibération n° 2026-06-12-D
Programme de voirie 2026-2027

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation du Conseil : 23 juin 2026
Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 20h, le Conseil Municipal de la commune de St-Sauveur légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Thierry RAMONET, Maire.

Étaient présents : 13
Le Maire : Thierry RAMONET,
Les Adjoints : Céline SAINT-BLANCARD, Sébastien PÉRON, Gaëlle CARIOU
Les Conseillers : Elodie MIOSSEC, Aline IMPIERI, Sébastien GRALL, Gilbert DERRIEN, Alexandre BERTHE, Joël PENCREAC'H, Camille ORIGAL, Denis LEDAN, Stéphane PENGUILLY.

Étaient excusés : 2
Les Conseillers : Katell FAUJOUR, Gisèle LE ROUX

Avait donné pouvoir :
Mme Katell FAUJOUR, Conseillère a donné pouvoir à M. Thierry RAMONET
Mme Gisèle LE ROUX, Conseillère a donné pouvoir à Mme Gaëlle CARIOU

Secrétaire de séance :
Mme Aline IMPIERI est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Programme de voirie 2026-2027

M. PERON Sébastien explique que la commission voirie a décidé d'établir la liste des chantiers dans l'ordre présenté ci-dessous, en prenant en compte l'état de chaque secteur. Ces travaux seront réalisés sur une période de deux ans. Un marché de voirie sera publié dans les prochains jours afin que les entreprises puissent y répondre le plus vite possible.

BUDGET 2026 – 65 000 €

Travaux (liste non exhaustive)	Estimations
Kernevez	**Estimations entre 36 000 € et 41 000 €**
Chemin Kernevez	**Estimations entre 15 000 € et 18 000 €**
Goaseuzen	**Estimations entre 13 000 € et 20 000 €**
Moguennou	**Estimations entre 21 000 € et 23 000 €**
Chemin Botrez	**Estimations entre 47 000 € et 50 000 €**
TOTAL	**Estimation entre 132 000 € et 152 000 €**

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212902621-20260701-20260612D3-DE

Délibération n° : **2026-06-12-D**

Ces travaux pourront être en partie financés par le solde du fonds d[illegible] en place par la C.C.P.L., dont il reste 31 980 € à demander.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable pour la réalisation du programme de voirie 2026-2027,
- autorise Le Maire à signer le marché public et tout document y afférent.

DECIDE /VOTE : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
DÉCIDE/VOTE : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Fait à Saint Sauveur, le 30 juin 2026

La secrétaire de séance

Le Maire, Thierry RAMONET

Mme Aline IMPIERI

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE COMPTE TENU DE :
- Transmis au représentant de l'état le : 1/07/2026
- Affiché / mis en ligne le : 1/07/2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 Rennes Cedex Téléphone : 02 23 21 28 28 Télécopie : 02 99 63 56 84 Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.